

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	68

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	24

Vote Pour :	68
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

6 JUIN 2023

Date d’Affichage

6 JUIN 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi douze juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Muriel GEFFRIER, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Bernard MIRAMOND à Mireille BRUNWASSER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Martine CLARAZ ANGOSTO à Michelle LAVIT, Sylvie DA SYLVA à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Alain GLADE à Robert CINQ, Christelle HARDY à Francis RUFFEL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Montserrat REILLES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Gilles TURLAN à Jean-François BAULES, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Nicolas GERAUD, Françoise MALAURE NERIN, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Lucette ROUTABOUL, Didier SALANDIN, Christian SERIN, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°150_2023

ACTES : 1.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 08- Autorisation de signature des marchés « Acquisition de 2 véhicules poids lourds neufs pour les compétences déchets et voirie et d’un poly benne d’occasion pour le service espaces verts » à la suite d’un appel d’offres ouvert

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des marchés relatifs à l'acquisition de deux véhicules poids lourds neufs pour la collecte des déchets et voirie et d'un poly benne d'occasion pour le service espaces verts. Le marché est divisé en 3 lots. Le lot n°01 concerne l'acquisition d'un véhicule poids-lourd PTAC 26 Tonnes avec un équipement finisseur intervention rapide (FIR), le lot n°2 concerne l'acquisition d'une benne à Ordures Ménagères de 16 m³ et le lot n°3 concerne l'acquisition d'un véhicule poly benne d'occasion pour le service espaces verts, la consultation s'est déroulée du 4 avril au 5 mai 2023.

Le délai de livraison est fixé à 40 semaines à compter de la notification.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 juin 2023 a attribué les marchés à CTP Constructeur pour le lot n°1 acquisition d'un véhicule poids-lourd PTAC 26 Tonnes avec un équipement finisseur intervention rapide (FIR) et à SCANIA France pour le lot n°2 acquisition d'une benne à Ordures Ménagères de 16 m³.

Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,

Vu la Commission d'appel d'offres du 5 juin 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Autorise** le Président à signer les marchés relatifs à l'acquisition de deux véhicules poids lourds neuf pour la collecte des déchets et voirie et d'un poly benne d'occasion pour le service espaces verts conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales ainsi que tout document afférent au :

Lot n°1 Acquisition d'un véhicule poids-lourd PTAC 26 Tonnes avec un équipement finisseur intervention rapide (FIR)

CTP Constructeur

ZAC du Mas Icard

Impasse de l'industrie

30720 Ribaute les Taverne

Pour un montant de 396 000,00€ HT

Lot n°2 Acquisition d'une benne à Ordures Ménagères de 16 m³

SCANIA FRANCE

3 avenue de Fontréal

31620 VILLENEUVE LES BOULOC

Pour un montant de 268 921.75 € HT pour l'offre de base et 8 000.00€ HT pour la variante obligatoire n°1 : reprise d'un véhicule d'occasion soit un montant total de 260 921.72€ HT.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 081-200066124-20230612-150_2023-DE



Lot n°3 concerne l'acquisition d'un véhicule poly benne d'occasion pour le service espaces verts
Le lot est déclaré infructueux car aucune offre a été déposée.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 22 JUIN 2023

- publication - mise en ligne

Le 22 JUIN 2023

et/ou notification

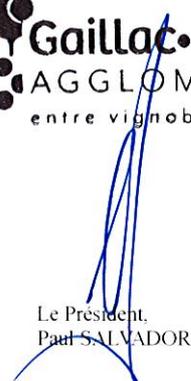
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023



ID : 081-200066124-20230612-150_2023-DE